



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 2007

**Cession à titre gratuit à la Ville d'une parcelle frappée d'
alignement rue des Fontenelles (HR n° 413)**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 juin 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 juillet 2007

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Paul SAMOYAU - M. Robert PLANTECOTE
- M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme
Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Annie COUTUREAU - Mme
Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - M. Bernard JOURDAIN - Mme
Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme
Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - M. Stéphane TRONEL - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme
Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance :

Excusés ayant donné pouvoir :

- Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Amaury BREUILLE donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Catherine REYSSAT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Gérard NEBAS

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine
DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Claudie LAROCHE - Mme Michelle LE
FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2007

DELIBERATION D20070276

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Rue des Fontenelles, la propriété de Monsieur MORIN Claude a fait l'objet d'un permis de construire et les nouvelles constructions ont tenu compte de l'alignement expressément mentionné dans le permis délivré.

La partie de terrain nécessaire à l'alignement correspond à la parcelle cadastrée section HR n° 413 de 88 m², qui sera ensuite incorporée au domaine public de la voirie.

Il y aurait lieu de régulariser cette situation par l'acquisition à titre gratuit de la parcelle HR n° 413, conformément à l'article L. 332-6-1-2-e du Code de l'Urbanisme.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle HR n° 413 ;
- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville et imputés au compte 2112-8221 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 37 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 8 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Gérard NEBAS